

CDG 35 - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SIC - NL

Rapport du Président du jury

Examen professionnel D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

Session 2012

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL GRAND OUEST.....	3
A. Calendrier.....	3
B. Inscriptions.....	3
II. CANDIDATS.....	3
A. Origine géographique.....	3
B. Répartition hommes-femmes.....	4
C. Tranches d'âge.....	4
III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE.....	4
A. Déroulement.....	4
B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats.....	4
IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION	6
A. Déroulement.....	6
B. Résultats des épreuves.....	6
V. EVALUATION DES EPREUVES.....	7
VI. STATISTIQUES DES TROIS DERNIERES SESSIONS.....	9

L'examen professionnel d'attaché territorial principal a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL GRAND OUEST

A. Calendrier

Périodes d'inscription	3 janvier au 25 janvier 2012
Période de dépôt des dossiers	3 janvier au 2 février 2012
Date limite de retour des dossiers	2 février 2012
Épreuve d'admissibilité	17 avril 2012
Épreuve d'admission	26, 27 et 28 juin 2012
Publication des résultats	29 juin 2012

B. Inscriptions

735 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 727 par Internet (près de 99 %)
- et 8 dossiers par courrier ou à l'accueil du CDG 35.

620 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais (612 dossiers téléchargés et 8 dossiers papiers)

Sur 620 candidats inscrits restants, 4 candidats non pas été admis à concourir (conditions d'ancienneté non requises principalement).

616 candidats ont donc été admis à concourir (pour rappel, 622 candidats avaient été admis à concourir en 2011)

II. CANDIDATS

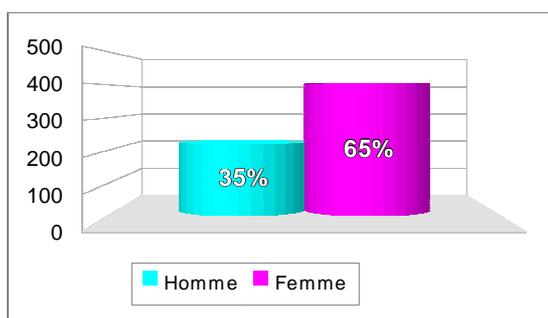
A. Origine géographique

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	227	595 soit 96,59 % des convoqués
Pays de la Loire	199	
Basse Normandie	83	
Haute Normandie	86	
Hors Grand Ouest (dont 1 domicilié dans les DOM TOM)	21	21 Soit 3,41 % des convoqués

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 28 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

Répartition des inscrits par sexe

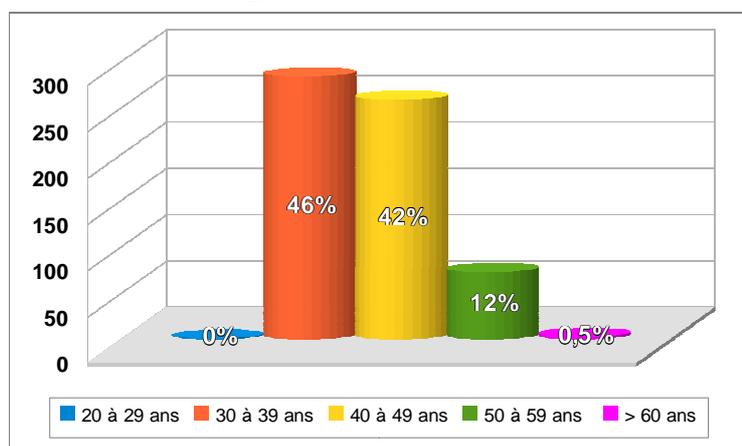


Les femmes représentent la grande majorité des inscrits (65%).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 41 ans.

Age des admis à concourir



On observe une représentation importante de la tranche d'âge des 30 à 39 ans pour cet examen.

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

L'épreuve s'est déroulée le 17 avril 2012 après-midi dans un seul centre d'épreuves au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35).

Sur 616 candidats convoqués, 532 étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 13,64%.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

L'unique épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées. (durée 4 heures ; coefficient 1)

Rappel de quelques principes de notation :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le sujet de l'épreuve de la session 2012 était le suivant :

« Vous êtes attaché principal de la ville de X, qui compte 35 000 habitants. Le Maire est aussi le Président d'une communauté d'agglomération de 14 communes regroupant 160 000 habitants.

En période de restrictions budgétaires et de recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique, le Maire et son équipe municipale ainsi que le conseil communautaire s'interrogent sur la possibilité de mettre en commun certains services de l'EPCI et des villes membres de la communauté d'agglomération.

A l'aide du dossier joint et de vos connaissances, le Maire vous demande d'élaborer une note assortie de solutions opérationnelles argumentées sur les mutualisations de services qui peuvent être envisagées à savoir les modalités de fonctionnement et de mise en commun de ces services, sachant que la question concerne autant les services fonctionnels qu'opérationnels. »

1. Les notes

Résultats de l'épreuve écrite

Année	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
2012	532	9,59/20	16/20	0/20	12
2011 (pour rappel)	538	9,60/20	17/20	0/20	18

2,25% de notes éliminatoires pour l'épreuve de note de synthèse en 2012 (notes inférieures à 05/20).

Signes distinctifs :

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies qui n'ont pas respecté les règles.

2 copies sont ainsi soumises au jury afin de se prononcer sur d'éventuels signes distinctifs :

Aucune copie n'a été considérée comme comportant un signe distinctif. Les notes attribuées par les correcteurs ont donc été maintenues.

A cette occasion, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

2. Le seuil d'admissibilité

Le jury décide comme pour la session 2011, de fixer le seuil d'admissibilité à 10/20 afin de garantir la qualité des nominations dans le grade d'attaché principal, puis ultérieurement, dans celui de directeur territorial.

275 candidats sont ainsi déclarés admissibles.

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement

Pour le Grand-Ouest les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 26 au 28 juin 2012 dans les locaux du CDG35 à Thorigné-Fouillard.

Sur 275 candidats convoqués, 273 étaient présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme inférieur à 1%.

L'unique épreuve orale de cet examen consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé
Coefficient 1 : épreuve notée de 0 à 20

B. Résultats des épreuves

1. Les notes

Résultats de l'épreuve orale

Année	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
2012	273	11,00/20	18/20	3/20	5
2011 (pour rappel)	269	10,94/20	18/20	3/20	4

1,83% de notes éliminatoires pour l'épreuve d'entretien avec le jury en 2012 (notes inférieures à 05/20). Le jury a validé en séance et à l'unanimité les 5 notes éliminatoires.

2. Le seuil d'admission

Rappel de quelques principes de notation :

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission) est inférieure à 10 sur 20.

Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

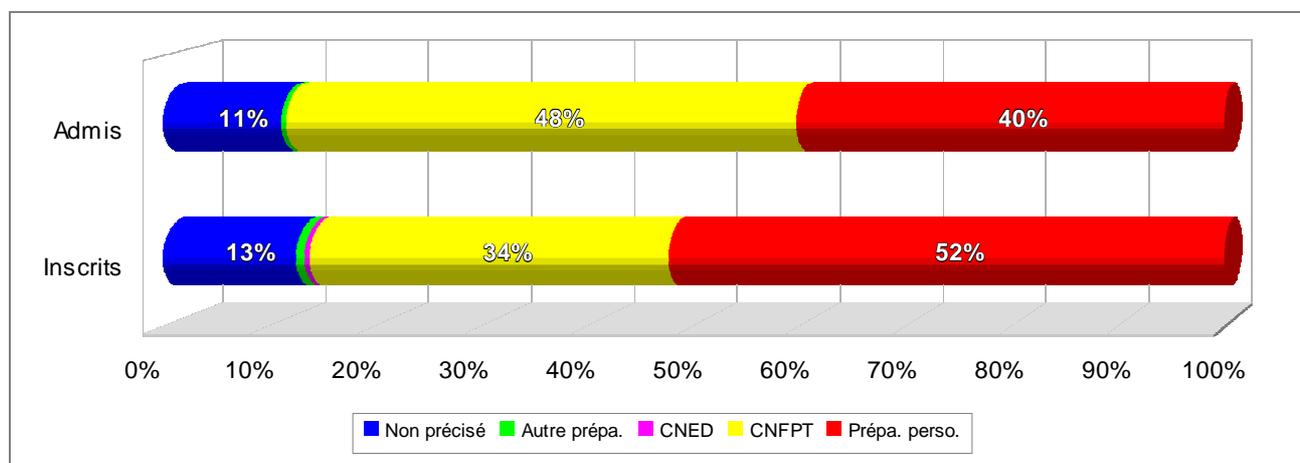
Pour la session 2012, comme pour la session précédente, le jury fixe le seuil d'admission à 10/20 et déclare ainsi **206 candidats admis**, soit 38,72% des candidats présents à l'épreuve écrite (pour rappel, 37,17% en 2011).

3. Le profil des admis

On observe que parmi les 206 candidats admis :

- 40% ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 48% ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT

Comparaison préparation aux épreuves



On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT ont un taux de réussite plus important. Celui-ci est de 47,1% pour les candidats ayant suivi une préparation via le CNFPT, contre 25,5% pour les candidats auto-préparés.

Les 206 candidats admis à l'examen professionnel d'attaché principal, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 62,6% de niveau 1 (bac +5)
- 29,1% de niveau 2 (bac+3 à bac +4)
- 4,8% de niveau 3 (bac +2)
- 3,4% de niveau 2 (bac)

V. L'EVALUATION DES EPREUVES

A. L'épreuve écrite

Le sujet de la session 2012 paraît adapté à l'examen d'attaché principal, étant un sujet d'actualité.

Les candidats ont globalement bien appréhendé le sujet même si parfois l'approche juridique a été trop présente, au détriment de solutions opérationnelles pertinentes.

B. L'épreuve orale

Le jury a adopté la grille suivante reprenant le libellé réglementaire de l'épreuve :

I – Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	5 min.
II – Aptitudes professionnelles : - Connaissances administratives générales - Connaissance de l'environnement territorial - Aptitudes au management et à l'encadrement supérieur	15 min.
III – Motivation du candidat	Tout au long de l'entretien

Le jury souligne que cette grille a contribué à l'égalité de traitement des candidats en reprenant des items identiques pour tous les candidats. Les sous-jurys d'entretien ont ainsi évalué les candidats sur la base des mêmes rubriques, garantissant ainsi une homogénéité des entretiens, tout en gardant la possibilité de développer davantage tel ou tel item en fonction de l'exposé du candidat, point de départ de l'entretien.

Cette épreuve orale a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion de cadrage avec l'ensemble des sous-jurys d'entretien. En effet, cette rencontre préalable leur a permis de s'harmoniser et d'échanger sur le déroulement de l'épreuve tant sur la forme (organisation matérielle et pratique de l'épreuve sur 3 jours) que sur le fond.

Observations du jury :

D'un point de vue général, les candidats ont préparé cet examen mais quelques fois de façon assez différente. Certains membres des sous-jurys soulignent toutefois le manque de préparation de l'exposé souvent développé de façon linéaire et trop chronologique. Cet exposé permet pourtant aux examinateurs et aux candidats de rentrer dans l'épreuve, la conduite de l'entretien découlant toujours de ces 5 minutes d'exposé.

Les parcours atypiques, toujours intéressants et enrichissants, ont parfois eux aussi manqué d'audace alors que les candidats détenaient toutes les clés pour orienter les examinateurs vers des thématiques bien maîtrisées.

Cet exposé n'est donc pas à négliger car il permet aussi aux membres des sous-jurys de s'adapter au parcours du candidat. En effet, certains ont gravi tous les cadres d'emplois avant de se présenter à cet avancement de grade et d'autres ont quant à eux, directement été lauréats du concours d'attaché. Les profils, les cursus transparaissent ainsi à travers cet exposé qui nourrit les examinateurs avant la deuxième partie de l'épreuve.

D'une façon plus globale, même si les résultats de l'examen sont satisfaisants, le jury constate que les candidats sont certainement bons dans leurs domaines de compétences mais qu'ils manquent pour beaucoup de curiosité, de projection et de connaissances de l'environnement territorial. Certains membres des sous-jurys rebondissent aussi sur le fait que certaines prestations plus faibles s'expliquent de façon assez directe par la longueur du poste occupé par le candidat. Beaucoup d'entre eux pensent être nommés sur place et n'envisagent ainsi aucune mobilité professionnelle, même à moyen terme. Ce constat relayé par l'ensemble des examinateurs interpelle le jury .

Cette observation est d'autant plus franche pour les candidats qui viennent de structures importantes ignorant ainsi totalement les problématiques rencontrées par les autres collectivités.

Ponctuellement, les membres des sous-jurys ont aussi rencontré quelques candidats pour lesquels cet examen n'était qu'une simple validation attendue et que cette "désinvolture affichée" n'avait pas permis de démontrer leur motivation à accéder à cet avancement de grade.

Par ailleurs, au delà des réponses aux questions posées, il est utile de faire observer que le comportement du candidat contribue également à cette évaluation. La capacité à élargir les problématiques et à s'inscrire dans une logique d'aide à la décision avec plusieurs propositions même sommairement esquissées est appréciée au vu du libellé de l'épreuve.

Au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les sous-jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

Pour conclure, le Président du jury tient à souligner le parfait déroulement de cet examen organisé par le Service Interrégional des Concours du Grand Ouest, adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

VI. STATISTIQUES DES TROIS DERNIERES SESSIONS

Session	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'écrit (absentéisme)	Nombre de notes éliminatoires à l'écrit	Nombre d'admissibles (seuil)	Nombre d'admis (seuil)	Taux de réussite
2010	578	529 (8,48%)	19	260 (10/20)	196 (10/20)	37,05%
2011	622	538 (13,50%)	18	271 (10/20)	200 (10/20)	37,17%
2012	620	532 (13,64%)	12	275 (10/20)	206 (10/20)	38,72%

Fait à Thorigné - Fouillard, le 24 juillet 2012

Le Président du jury

Louis LE COZ

Maire adjoint à la mairie de Redon